

[Tous-prof] Nouvelles précisions - préparation de la session d'automne (coronavirus - 30 juin 2020)

tous-prof-bounces@mailman.cegepssherbrooke.qc.ca <tous-prof-bounces@mailman.cegepssherbrooke.qc.ca>
de la part de
SCAC, Communications <Communications@cegepssherbrooke.qc.ca>

Mar 2020-06-30 16:14

À : 'tous-prof@cegepssherbrooke.qc.ca' <tous-prof@cegepssherbrooke.qc.ca>

 1 pièces jointes (491 octets)

ATT00001.txt;

Aux membres du personnel enseignant,

À la suite du message transmis le 5 juin dernier et à la lumière des recommandations formulées par les différents comités de travail, nous vous transmettons de nouvelles précisions en vue de la préparation de la prochaine session. Nous vous rappelons que ces consignes pourraient évoluer en fonction de la mise à jour des directives du ministère et de la santé publique.

Cours théoriques

Avec la diminution à 1,5 m de la distance physique requise entre les personnes en classe, tel qu'annoncé récemment par notre ministère, le nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants en présence en classe pourrait être d'environ 16 à 18, selon la dimension du local, ce qui représente environ la moitié du groupe.

Par ailleurs, comme une partie de vos cours théoriques devront être offerts en ligne, nous vous invitons à privilégier une pédagogie active par une utilisation adéquate des modes synchrone et asynchrone pour la transmission de connaissances. Vous trouverez à cet égard quelques suggestions dans ce qui suit.

De plus, des ressources relatives au développement de méthodes de travail individuel et de stratégie organisationnelle spécifique pour l'offre de cours en ligne sont disponibles sur Moodle : <https://moodle.cegepssherbrooke.qc.ca/>. Sur cette plateforme, vous trouverez une boîte à outils vous permettant de développer des méthodes pédagogiques différentes pour la prochaine session.

➤ Utilisation du mode asynchrone

Voici quelques conseils vous permettant de mettre à profit l'enseignement en mode asynchrone :

- Afin de limiter les échanges de courriels ou de Mio, déposez des documents de consignes précis et concis sur LÉA, Moodle ou Office 365. Utilisez une seule plateforme de dépôt durant la session.
- Établissez un protocole de communication et tentez d'identifier un seul canal afin d'éviter une dispersion des messages. Mio reste le moyen à privilégier afin que les étudiantes et les étudiants n'aient pas à

consulter une multitude de plateformes.

- Pour la transmission des contenus de cours, il est important de varier les formules utilisées tout au long de la session : lecture dirigée, vidéo explicatif, documentaire, capsule audio, image, carte mentale, etc.
- Favorisez le travail collaboratif lors des apprentissages et les travaux d'équipe pour les évaluations. Cela permet de diminuer l'isolement et de maximiser les échanges.

➤ Utilisation du mode synchrone

Contrairement à ce qui était demandé à la session d'hiver, la rencontre synchrone devrait être utilisée régulièrement, soit toutes les semaines, en respectant l'horaire prévu et en enregistrant les séances. Il est toujours suggéré d'utiliser ce mode pour effectuer un suivi, de l'accompagnement, répondre aux questions, expliquer des consignes, offrir une rétroaction, apporter des informations ou clarifier certaines notions moins bien comprises.

Le mode synchrone devrait cependant être évité pour des cours magistraux de longue durée. Il est donc suggéré que le temps de cours en mode synchrone se limite à des rencontres d'au maximum de 90 minutes. Cela permettra de restreindre le temps passé devant un écran tant pour le personnel enseignant que pour les étudiantes et les étudiants. De plus, à distance, le niveau d'attention ne peut être le même qu'en présence. Notez qu'il ne sera pas possible d'offrir un cours en mode comodal (coexistence de façon simultanée des modes de formation en présentiel et à distance). Les classes ne sont pas équipées pour ce type d'enseignement et cette façon de faire implique une trop longue durée de cours en synchrone.

➤ Postes informatiques pour les horaires combinant le présentiel et le synchrone

Des postes informatiques ainsi que des stations de branchement pour l'équipement personnel seront disponibles au Centre des médias et ailleurs sur le campus. Ils pourront être utilisés lorsque les délais entre un cours en mode synchrone et un cours en présentiel feront en sorte qu'une étudiante ou un étudiant ne disposera pas de suffisamment de temps pour retourner chez lui ou se rendre au Cégep entre les deux activités. Ces postes pourront aussi servir les étudiantes et les étudiants qui ne disposent pas d'une connexion internet suffisamment rapide et robuste.

Cours pratiques et cours pratiques avec contact

Pour les cours pratiques, il est important de ne pas établir vos propres protocoles sanitaires, mais bien de suivre les protocoles fournis par la direction de la santé publique classés en fonction du type de profession auquel mène le programme d'études dans lequel votre cours s'inscrit (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>). Nous vous invitons à discuter des situations particulières avec votre DEP ou encore avec Mme [Caroline Chagnon](#) au Service des ressources humaines, s'il s'agit de préoccupations relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Pour les cours offerts entièrement en présence en laboratoire, le port d'équipement de protection individuelle (EPI) sera exigé. Les EPI nécessaires seront ceux identifiés dans les protocoles de l'INSPQ ou dans le document produit par le Cégep à cet effet. Le Cégep fournira ces équipements au personnel. Les étudiantes et les étudiants devront cependant se procurer les équipements nécessaires, dont un masque (le type de masque reste à confirmer), des lunettes ou une visière et, dans certains cas, un sarrau. Il est possible que des vêtements de rechange soient également exigés dans certains cours avec contacts physiques.

Il est important de minimiser le partage de matériel entre les personnes, incluant le papier. Ce partage représente un important vecteur de transmission du virus. Lorsque cela n'est pas possible, le lavage fréquent des mains et le rappel d'éviter les contacts avec le visage sont essentiels.

Évaluations

➤ Bris d'horaire

Le conseil d'administration a adopté les modifications apportées au calendrier scolaire pour l'automne 2020. Ce calendrier modifié comprend deux périodes de bris d'horaire, soit à la mi-session (5 jours) et à la fin de la session (10 jours), ce qui permettra d'assurer, pour ceux et celles qui le souhaitent, la tenue d'évaluations supervisées en présence au Cégep. Vous devrez choisir le moment, soit la mi-session, soit la fin de session, où vous désirez réaliser une évaluation selon cette modalité. Le module Skytech, qui permet la réservation des plages horaires, ne sera disponible qu'en août prochain. Ce ne sera donc qu'à la rentrée qu'il vous sera demandé de choisir le moment qui convient le mieux à votre planification pédagogique, le cas échéant.

➤ Rétroaction sur les travaux et évaluations

Il vous est suggéré de privilégier le mode audio ou vidéo pour donner de la rétroaction à vos étudiantes et vos étudiants, cela permet des échanges plus fructueux et une transmission d'information plus claire et efficace. Des outils faciles d'utilisation sont disponibles dans le centre de ressources sur la plateforme Moodle.

➤ Suggestions de stratégies évaluatives

Il est recommandé de réduire le nombre d'évaluations sommatives dans la session et d'accroître le nombre d'évaluations formatives afin de fournir une rétroaction sur les acquis ou les éléments à améliorer. Il est également recommandé de privilégier la tenue d'une seule évaluation théorique en présence. Nous vous proposons également d'utiliser, dans la mesure du possible, des évaluations nécessitant la création de contenu et non la mémorisation de connaissances : présentations orales, travaux collaboratifs, travaux de réflexions, analyses de cas, cartes mentales, rétroactions formatives à des pairs, résolutions de problèmes, etc.

➤ Double seuil pour une évaluation en présence

Si le fait qu'il y ait moins de présentiel pendant la session pose un problème de validité des instruments d'évaluation, il vous sera permis, et ce, seulement pour la session de l'automne 2020, d'utiliser le double seuil à l'évaluation qui vous semble la plus pertinente. Le double seuil consiste à ce qu'une étudiante ou un étudiant obtienne au moins 50% à l'évaluation choisie pour réussir sa session, en plus d'obtenir une note globale de 60% pour l'ensemble de la session. Le double seuil ne sera autorisé que pour une seule évaluation pendant la session, lorsqu'il s'agit d'évaluer de façon finale une compétence. Il devrait être privilégié pour une évaluation en présentiel, mais pourra être possible pour une évaluation à distance si cela est requis.

Ainsi, par souci d'équité, et dans la mesure du possible, les enseignantes et les enseignants qui donnent un même cours devront s'entendre sur les modalités d'utilisation du double seuil. Sachez qu'il est très important d'expliquer dans les plans de cours comment le double seuil sera appliqué, tel que le prescrit l'article 5,5 de la [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages](#) (PIEA). Des libellés types vous seront suggérés au besoin. L'utilisation du double seuil devra être justifiée au préalable à votre département et à votre DEP.

Aussi, l'article 5.5 de la PIEA stipule que « Les cours qui nécessitent un double seuil sont identifiés comme tels dans les plans-cadres ou validés en comité de programme ou en comité de la formation générale et ce principe est alors obligatoire pour les cours visés. »

Or, puisque les délais sont trop serrés pour réviser les plans-cadres, les présentes recommandations exigent une dérogation à la PIEA pour la session d'automne. Comme convenu en commission des études, la validation des plans-cadres sera donc temporairement remplacée par la validation préalable des plans de cours par les départements et par les DEP.

Plagiat et tricherie

Vous trouverez sur Moodle un document produit par le comité formé par la commission des études pour se pencher sur le plagiat et la tricherie. Prenez note qu'il ne s'agit pas d'une version finale. Le comité poursuivra ses travaux à l'automne.

Stages

Afin d'aider les responsables de stage dans leur planification en contexte de pandémie, le comité des stages a mis au point une boîte à outils contenant des recommandations établies à l'aide de principes directeurs pour les stages à la session d'automne 2020. Vous y trouverez une liste d'éléments à considérer que ce soit avant, pendant ou après les stages, ainsi qu'une liste de contacts et de références utiles. Cette boîte à outils est disponible sur Moodle et sera mise à jour en fonction de l'évolution des directives en vigueur.

Soutien aux enseignantes et aux enseignants

Cette année, notre traditionnelle journée pédagogique a été transformée en semaine pédagogique virtuelle. Ainsi, dans la semaine du 8 juin, une panoplie d'activités, de conférences et d'échanges se sont tenus afin de soutenir les membres du corps professoral dans la réflexion et la préparation de la prochaine session. Si vous n'avez pu participer à cette semaine ou si vous désirez revoir le contenu de ces activités, sachez qu'il est disponible en tout temps sur la plateforme [Moodle du Cégep de Sherbrooke](#).

De plus, toujours sur Moodle, nous vous rappelons que vous bénéficiez d'un accès au *Centre de ressources pour la formation à distance*, où vous pouvez consulter différents outils utiles pour la préparation de vos cours de l'automne prochain, dont la liste de certaines formations universitaires disponibles.

Aussi, le comité sur la réussite éducative et la persévérance scolaire a produit un guide pour soutenir la transition secondaire-cégep et la pédagogie de première année. Bien qu'il s'agisse pour le moment de documents de travail qui seront complétés à la rentrée, ils peuvent tout de même vous être utiles pour la préparation de vos cours. Vous trouverez ce guide à l'adresse :

<https://cegepdeshbrooke.sharepoint.com/sites/CREPS>

Enfin, d'autres mesures de soutien seront annoncées à la rentrée puisque le comité de travail traitant du soutien au personnel enseignant n'a pas terminé ses travaux.

Calendrier de la session

Voici un rappel des aménagements qui ont été apportés au calendrier scolaire :

- La session compte 17 semaines, dont un minimum de 14 semaines de cours (excluant les évaluations).
- Les semaines du 24 et du 31 août sont réservées à des activités brise-glace, d'accueil, d'intégration et de mise à niveau. Sauf pour des exceptions, il n'y aurait pas d'enseignement de nouvelle matière et ces semaines font partie des 14 semaines de cours dont il est fait mention plus haut.
- Deux périodes d'évaluation avec bris horaires sont prévues, dont une en présence choisie par l'enseignante ou l'enseignant, soit à la mi-session, soit à la fin de session.
- Il n'y aura pas de semaine d'étude et d'encadrement.
- Le délai de remise des plans de cours sera ajusté en fonction du nouveau calendrier scolaire.

Le calendrier scolaire modifié est disponible sur le site Web du Cégep :

<https://www.cegepshebrooke.qc.ca/fr/etudiants-inscrits/calendrier-scolaire>.

➤ Remplacements

Comme le réaménagement du calendrier laisse peu de marge de manœuvre en cas d'absence du personnel enseignant, toutes les absences au cours de la session feront l'objet d'un remplacement, dans la mesure du possible, et ce, dès la première semaine.

Allègements au RREC

Nous avons obtenu la confirmation du ministère que les allègements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) accordés à la session d'hiver seraient à nouveau autorisés, sauf pour la cote R dont le calcul sera en vigueur à l'automne et pour l'Épreuve uniforme de français (EUF) dont les passations du mois d'août et du mois de décembre auront lieu.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour la préparation de vos activités pédagogiques de l'automne prochain. La situation pouvant évoluer dans les prochaines semaines, il est possible que nous vous transmettions de nouvelles indications au retour des vacances.

Notre priorité actuelle, et pour les prochaines semaines, est de mettre en place les conditions nécessaires afin que la prochaine session se déroule le mieux possible, pour notre personnel comme pour nos étudiantes et nos étudiants, dans ce contexte exceptionnel. Votre contribution à cet effet est d'ailleurs fort précieuse et nous vous remercions grandement pour cette mobilisation formidable dont vous faites preuve. Aussi, n'hésitez pas à contacter votre DEP si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le déroulement de la session.

Nous vous transmettons nos plus sincères salutations et vous souhaitons un très bel été.

Marie-France Bélanger, directrice générale
Éric Gagné, directeur des études
Valérie Lefebvre, DEP du secteur A
Alexandre Genest, DEP du secteur B
Thérèse Letourneau, DEP du secteur C
Jocelyn Beaupré, DEP du secteur D
Diane Cloutier, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Danielle Ferland, directrice des ressources humaines